



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### théâtres

Question écrite n° 9379

#### Texte de la question

M. Patrice Carvalho attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation du théâtre Paris-Villette. Ce dernier est, en effet, menacé de fermeture car la ville de Paris refuse de le subventionner à nouveau. Les prétextes avancés sont d'ordre financier : le public serait en nombre insuffisant et donc l'institution coûterait trop cher. Le théâtre Paris-Villette promeut un théâtre de création. Nous en avons un impératif besoin si nous voulons atteindre l'excellence du spectacle vivant. Les metteurs en scènes, les comédiens, les techniciens existent. Ils sont disponibles et inventifs. Ils ont besoin des moyens correspondants. La sauvegarde du théâtre Paris-Villette fait l'objet d'une mobilisation croissante des professionnels et du public. Douze personnalités, parmi les plus prestigieuses de la création théâtrale, viennent de signer un appel tant en direction de la mairie de Paris que du ministère de la culture et de la communication. Il souhaite savoir ce qu'elle compte entreprendre pour préserver le théâtre Paris-Villette.

#### Texte de la réponse

L'histoire du théâtre Paris-Villette est liée à la décision de la Ville de Paris, en 1985, de transformer alors son théâtre d'arrondissement et d'y installer un projet ouvert à la création contemporaine et à l'émergence de nouveaux talents, auteurs et metteurs en scène. L'Établissement public du parc de la Villette a dès l'origine contribué à ce projet, porté par la Ville de Paris, en mettant le bâtiment, propriété de l'État, à disposition de la Ville. Le ministère de la culture et de la communication constate avec regret aujourd'hui que la Ville de Paris et la direction du théâtre Paris-Villette n'ont pas réussi à trouver un terrain d'entente qui permette la survie économique du projet et en prend acte. Il ne peut être question pour l'État d'ouvrir un nouveau théâtre à Paris ou d'en supporter le fonctionnement, ni d'entrer dans le financement d'un théâtre municipal. Mais la permanence d'un théâtre à la Porte de Pantin reste évidemment pour le ministère de la culture et de la communication un élément essentiel et intrinsèque du projet culturel du Parc de la Villette. Le ministère réfléchit avec la Ville aux différentes hypothèses qui permettront de maintenir la présence du théâtre à la Villette et souhaite qu'une décision de principe puisse être arrêtée, afin de permettre au théâtre de reprendre son activité à la Villette le plus rapidement possible.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Patrice Carvalho](#)

**Circonscription :** Oise (6<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9379

**Rubrique :** Arts et spectacles

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée au JO le :** [13 novembre 2012](#), page 6389

**Réponse publiée au JO le :** [22 janvier 2013](#), page 806